

Vous partagez nos VALEURS ?

Anjou
Maine
Vendée



Vous voulez...



Vous pouvez recevoir la presse syndicale.

Vous pouvez obtenir des informations sur vos droits et votre situation.

Vous pouvez avoir accès à un espace réservé aux adhérents sur le site cfdt.fr



Vous pouvez bénéficier d'un soutien juridique en cas de procédure devant le conseil des prudhommes, tribunal administratif.

Vous pouvez bénéficier d'une assurance professionnelle... être défendu par le syndicat dans l'établissement et les différentes instances.

Vous pouvez participer à des commissions de réflexion en 1^{er}, 2nd degré, agricole...

 Adhérez à la Fep-CFDT !

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (**versement mensuel = salaire mensuel net x 0,75%**) ou utiliser le tableau au verso, sachant que **vous pourrez déduire 66% de votre cotisation de votre impôt sur le revenu**. Si vous n'êtes pas imposable vous aurez un **crédit d'impôt du même montant**. Une attestation vous sera envoyée.

FEP CFDT Anjou Maine Vendée ☎ anjoumainevendee@fep.cfdt.fr

Antenne du 49
14 Place Imbach
49100 Angers

Antenne du 53
6, rue Souchu
53000 Laval

Antenne du 72
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans

Antenne du 85
154 Bd Louis Blanc
85000 La Roche/Yon Cedex

Téléphone : [07 69 84 44 93](tel:0769844493)

Site internet : <http://www.fep-cfdt-paysdelaloire.fr>

Pour payer votre cotisation, vous pouvez opter pour :

Le prélèvement automatique des cotisations PAC (option préférable)

Ces prélèvements ont lieu tous les 10 du mois. A la fin de chaque année civile, le montant de votre cotisation peut être réévaluée pour l'année suivante, en fonction de l'évolution de votre salaire, de vos promotions et en tenant compte d'éventuelles pertes d'heures. Cette réévaluation se fait avec votre accord.

Le règlement traditionnel en ligne

Le règlement se fait en ligne sur votre espace adhérent
<https://www.cfdt.fr/>

Chaque année, une attestation fiscale sera envoyée par mail ou sera téléchargeable sur votre espace adhérent.

Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt	Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt
800	6	72	24	1800	13.5	162	55
850	6,5	78	26	1900	14.5	174	59
900	6.5	78	26	2000	15	180	61
950	7	84	28	2100	16	192	65
1000	7.5	90	30	2200	16.5	198	67
1050	8	96	32	2300	17,5	210	71
1100	8,5	102	34	2400	18	216	73
1150	9	108	36	2500	19	228	77
1200	9	108	36	2600	19.5	234	79
1250	9.5	114	38	2700	20.5	246	83
1300	10	120	40	2800	21	252	85
1350	10.5	126	42	2900	22	264	89
1400	10.5	126	42	3000	22.50	270	91
1450	11	132	44	3100	23.5	282	95
1500	11,5	138	46	3200	24	288	97
1600	12	144	48	3300	25	300	102
1700	13	156	53	3400	25.5	306	104

Bulletin d'adhésion 2026 au syndicat FEP-CFDT Anjou Maine Vendée

Mme M Nom et Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Tél fixe: Portable :

adhère au Syndicat Enseignement Privé CFDT Anjou Maine Vendée**Etablissement d'exercice :**

Nom de l'établissement :

Adresse :

Fonction et type de contrat :Personnel de droit privé : cadre non cadre convention collective
type d'emploiEnseignant : AE PLP PEPS Certifié Agrégé Documentaliste
Instituteur P. E. Maître auxiliaire Chef d'établi.

Grade : Echelon:

AESH

temps complet temps partiel % CDI CDD

Règlement : PAC (Prélèvement automatique des cotisations / cf. recto)

Traditionnel (cf. recto)

Montant de la cotisation mensuelle (cf. tableau) : euros

Date du 1^{er} prélèvement (le 10 du mois) :

Date d'adhésion, le :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHERENTRéférence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat :
A remplir par le syndicat après l'adhésion

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

→la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
→votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM PRENOM ADRESSE du débiteur (adhérent)

Nom et Prénom du débiteur :

Adresse (n° et nom de la rue) :

Code postal : Ville :

COORDONNEES du COMPTE à DEBITER

N° IBAN :

N° BIC :

Type de paiement : paiement récurrent/répétitif

NOM du SYNDICAT CREANCIER : FEP CFDT ANJOU MAINE VENDEEICS (identifiant créancier SEPA) :**FR88ZZZ254894**ADRESSE (n° et nom de la rue) : **14 Place Imbach**

Date : Signature (de l'adhérent) :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un Relevé d'Identité Bancaire

A remettre au délégué CFDT ou renvoyer au Syndicat FEP-CFDT 14, place Imbach 49100 Angers

✉ **anjoumainevendee@fep.cfdt.fr**